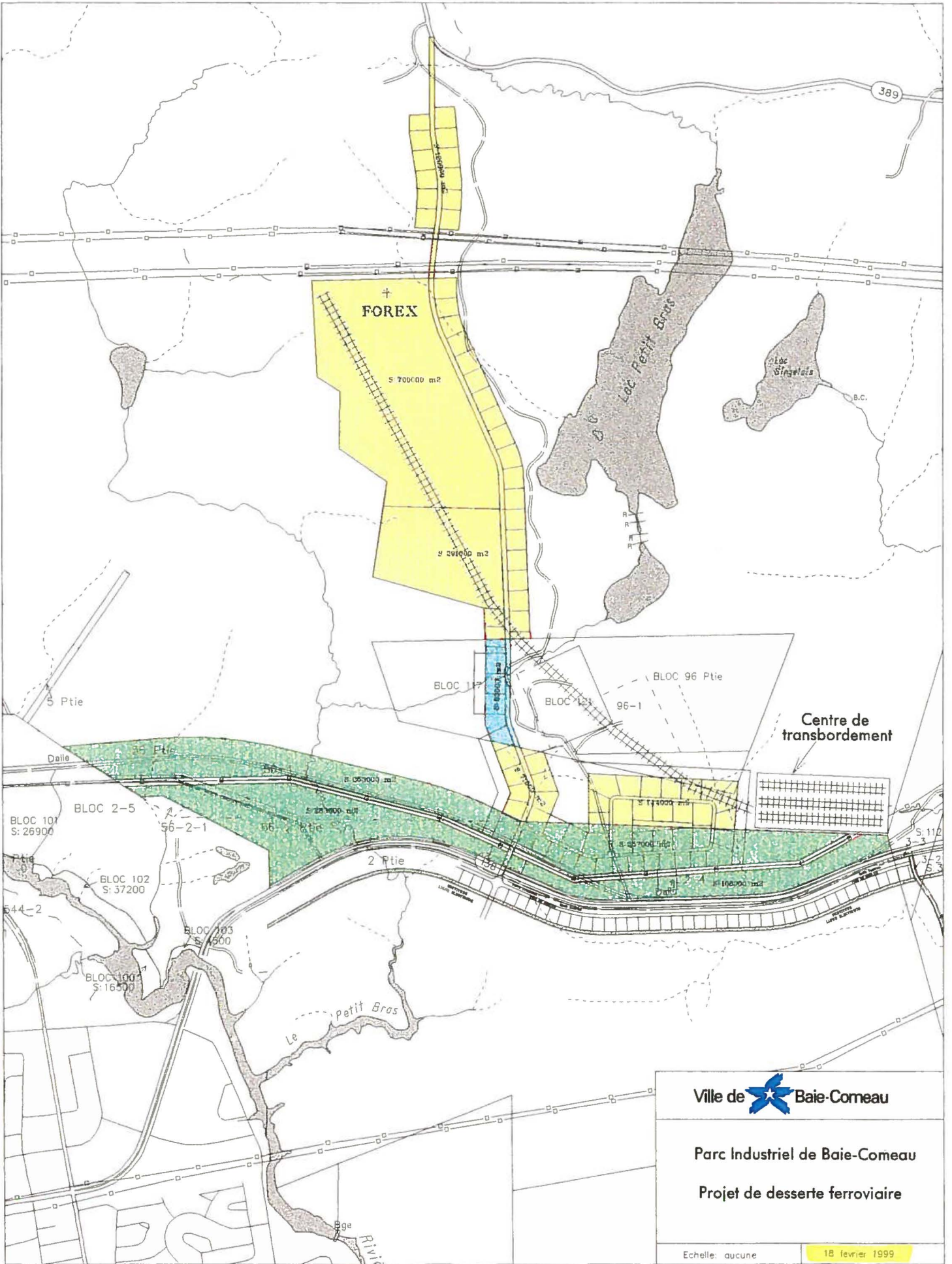


Ville de  Baie-Comeau

Plan de localisation  
du  
parc Industriel régional



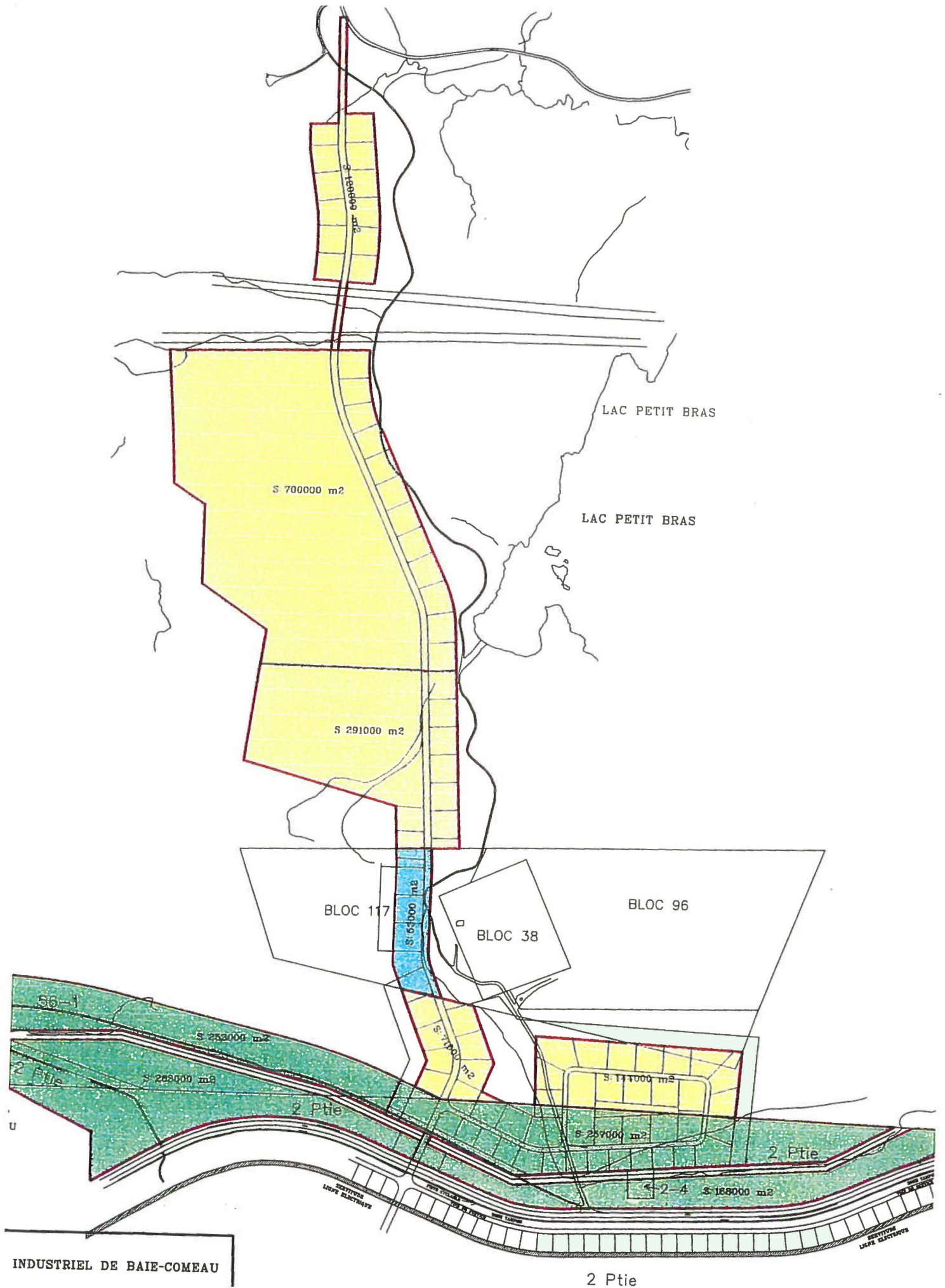
Ville de  Baie-Comeau

Parc Industriel de Baie-Comeau

Projet de desserte ferroviaire

Echelle: aucune

18 février 1999



Fevrier 1999

<p><b>Objet :</b> Bloc 117 et partie - ministère des Ressources naturelles - acquisition</p> <p><b>Présenté par :</b> François Corriveau, greffier adjoint et conseiller juridique</p> <p><b>Numéro :</b> GC2001-08</p>	<p><b>Pour :</b> f 2001-63</p> <p>Résolution <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Règlement <input type="checkbox"/></p> <p>Discussion <input type="checkbox"/></p> <p>Information <input type="checkbox"/></p>
---	---

<p><b>Résumé de l'argumentation</b></p> <p>Après vérification du dossier concernant la régularisation du passage d'une route au travers du bloc 117 partie, il s'avère que nous n'avons pas fait de demande officielle d'acquisition de ce terrain auprès du ministère des Ressources naturelles, notre intention ayant été davantage axée sur la négociation avec M. Hervé Fréchette, titulaire d'un bail d'exploitation minière sur ce terrain.</p> <p>En conséquence, aujourd'hui, M. Pierre Rousseau, arpenteur-géomètre, mandaté par la Ville pour procéder à l'acquisition en son nom de ce terrain, nous demande de faire une résolution d'acquisition officielle auprès du ministère des Ressources naturelles.</p>	<p><b>Documents de référence annexés</b></p> <p><input type="checkbox"/> Plan.</p>
---	--

<p><b>Impact budgétaire</b></p> <p>Acte notarié : 1 000 \$ Ministère des Ressources naturelles : 500 \$.</p>	<p><b>Montant</b>      <b>Codification</b></p>
--	--

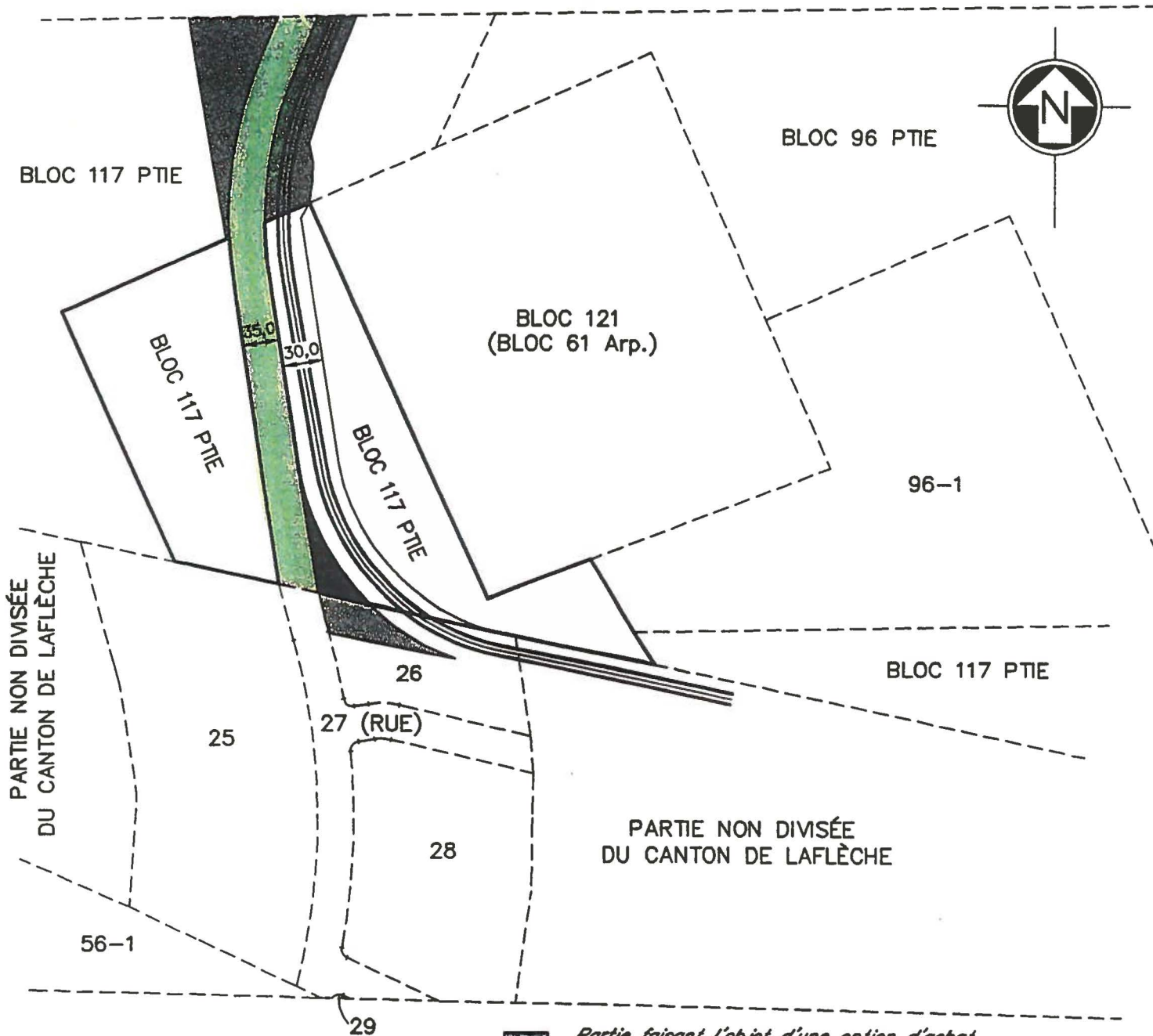
**Recommandation**






Il est proposé par le conseiller \_\_\_\_\_, appuyé par le conseiller \_\_\_\_\_, que la Ville de Baie-Comeau fasse officiellement une demande d'acquisition auprès du ministère des Ressources naturelles, d'une partie du bloc 117 sujette à un bail d'exploitation minière de M. Hervé Fréchette. La partie à être acquise est identifiée en vert sur le plan ci-joint. Les frais de subdivisions devant être à la charge de la Société d'expansion de Baie-Comeau et les frais notariés à la charge de la Ville de Baie-Comeau. Le maire et le greffier étant autorisés à signer tout acte nécessaire à cette transaction.

De plus, la résolution 2000-123, qui faisait référence au plan D7416-02 préparé par M. Pierre Rousseau, arpenteur-géomètre, est par la présente modifiée afin que le plan auquel cette résolution fait référence soit plutôt le plan D7417-04.

**Inscrit à l'ordre du jour du comité général du 5 mars 2001**      **Par :** 

PARTIE NON DIVISÉE  
DU CANTON DE LAFLÈCHE



-  Partie faisant l'objet d'une option d'achat en faveur de M. Hervé Fréchette
-  Partie désistement de la demande d'achat de M. Hervé Fréchette et du bail minier
-  Partie faisant l'objet d'une option d'achat en faveur de la Ville de Baie-Comeau
-  Partie faisant l'objet d'une option d'achat en faveur de la Ville de Baie-Comeau
-  Partie faisant l'objet d'un engagement d'un désistement du bail minier à la demande de la Ville de Baie-Comeau

PLAN ACCOMPAGNANT L'ENTENTE ENTRE  
M. HERVÉ FRÉCHETTE ET LA VILLE DE BAIE-COMEAU

LOT: ..... BLOC 117 PTIE  
 CADASTRE OFFICIEL: ..... CANTON DE LAFLÈCHE  
 MUNICIPALITÉ: ..... VILLE DE BAIE-COMEAU  
 CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE: ..... SAGUENAY  
 PROPRIÉTAIRE: ..... MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES  
 DROIT: ..... M. HERVÉ FRÉCHETTE (BEX-58)

Signé à Baie-Comeau, le ..... 14 février 2001

Échelle: 1:5000

Par:   
 PIERRE ROUSSEAU  
 Arpenteur-Géomètre

Minute: 01-02-3973

N.B. Les distances apparaissant sur ce plan sont en mètres (SI).

LÉGENDE

- Limite cadastrale
- Limite projeté d'acquisition par M. Hervé Fréchette

Dossier: D7197  
 Dessin: D7417-04

VRAIE COPIE DE L'ORIGINAL

EMISE LE : .....

Par: .....

PIERRE ROUSSEAU  
 Arpenteur-Géomètre